

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE*

N° PM 023/368

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
sur l'ensemble de la commune de LA FLOTTE
pour ouvrir des chambres télécom, tirer et raccorder la fibre optique**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de : **CMTHD - CIRCET France**
1 RUE PIERRE MARIE TOUBOULIC
17300 ROCHEFORT SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour ouvrir des chambres télécom, tirer et raccorder la fibre optique, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur l'ensemble de la commune de LA FLOTTE,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du 15 décembre 2023 au 30 septembre 2024 de 8h00 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits sur l'ensemble de la commune de LA FLOTTE pour ouvrir des chambres télécom, tirer et raccorder la fibre optique par "CMTHD - CIRCET France". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "CMTHD - CIRCET France".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- CMTHD - CIRCET France

**Pour le Maire absent,
le 1er adjoint
Roger ZÉLIE**

Fait à La Flotte, le 07/12/2023

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

